

**MAIRIE DE BEVILLE LE COMTE  
SIRP DE BEVILLE LE COMTE  
CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION  
PROCEDURE ADAPTEE  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Maître d'ouvrage :**

COMMUNE DE BEVILLE LE COMTE  
1, Place de la Mairie  
28 700 BEVILLE LE COMTE

mail : [mairie-de-beville-le-comte@orange.fr](mailto:mairie-de-beville-le-comte@orange.fr)

SIRP de BEVILLE LE COMTE  
1 place de la Mairie  
28700 BEVILLE LE COMTE  
mail : [mairie-de-beville-le-comte@orange.fr](mailto:mairie-de-beville-le-comte@orange.fr)

**Objet de la consultation :**

Contrat d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation pour les bâtiments suivants :

Bâtiments		
Mairie - Centre de loisirs	Poste P2	Poste P3
Vestiaires stade	Poste P2	
Ecole maternelle (19 rue d'Aligre)	Poste P2	
Restaurant scolaire et école primaire (rue du Clos de la Butte)	Poste P2	Poste P3

**Date et heure limite de remise des offres :**

Le jeudi 20 juin 2019 à 18h

**Mode de passation**

Procédure adaptée prévue par le Code de la Commande publique.

**Variantes**

Les candidats doivent présenter une proposition strictement conforme au dossier de consultation. Il ne sera pas accepté de variantes.

**Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Délai de validité des offres

L'offre présentée lie le candidat au Maître d'Ouvrage que si son acceptation est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par les entreprises sur le site [www.amf28.org](http://www.amf28.org).

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

1. Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
2. Règlement de consultation
3. Acte d'engagement
4. CCAP

## Pièces à produire par les candidats

Le candidat doit produire à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L2141-7 à L 2141-11 du code de la commande publique.

Le candidat attestera qu'il respecte les obligations prévues aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le dossier à remettre par les candidats comportera :

- Une lettre de candidature (imprimé DC1).
- Une liste de références au cours des cinq dernières années, précisant les Maîtres d'Ouvrages publics ou privés.
- Une déclaration indiquant les effectifs, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations.

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

a) - Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (AE) : le dossier de consultation comprend 2 actes d'engagement (un pour les bâtiments de la commune de Béville le Comte, le 2<sup>ème</sup> pour les bâtiments scolaires gérés par le SIRP de Béville le Comte).

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe à l'AE en cas de sous-traitance).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer sur l'Acte d'engagement, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modification
- Une décomposition du prix global forfaitaire

b) Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise. En particulier, il pourra y être joint :

- une liste de sous-traitants, que l'entrepreneur envisage de proposer à l'acceptation du maître de l'ouvrage après la conclusion du marché
- des indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants
- des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les bâtiments concernés

### **Délai pour produire les pièces administratives**

Le candidat est informé que s'il est retenu, il devra avant d'être désigné définitivement attributaire du marché, fournir les documents ci-dessous désignés dans un délai de 7 jours à compter de la lettre qui lui sera adressée :

- Attestations de régularité fiscale et sociale permettant au candidat de justifier de sa situation concernant ses obligations déclaratives et de paiement en matière de cotisations et contributions sociales auprès de l'Urssaf, et d'impôts et taxes dus au Trésor public.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

### **Remise des offres**

Les candidats remettront leurs offres sur le profil acheteur de la collectivité (site [www.amf28.org](http://www.amf28.org)).

### **Examen des candidatures**

Toute offre reçue hors délai sera éliminée.

Les candidats ayant remis une offre sous format papier seront invités à remettre leur candidature par voie électronique, conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique.

Les candidats qui ne disposent manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché seront éliminés.

### **Critère du choix des offres et de classement des offres**

L'offre économiquement la plus intéressante sera examinée en fonction des critères ci-dessous, classés par ordre décroissant :

- |   |      |
|---|------|
| ➤ Le prix des prestations               | 40 % |
| ➤ La valeur technique de la proposition | 60 % |

### **Discordances dans l'offre**

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en chiffres, hors T.V.A. figurant à l'acte d'engagement (A.E.) prévaudra sur toutes autres indications.

En cas d'erreur minimes d'opérations ou de discordance entre l'indication en lettres et en chiffres, il pourra être procédé à une rectification dans le cadre de la mise au point du marché.

### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions sur le site [amf28.org](http://amf28.org)

La visite des sites est possible sur rendez-vous pris auprès de la Mairie de Béville le Comte au 02.37.91.53.00 ([mairie-de-beville-le-comte@orange.fr](mailto:mairie-de-beville-le-comte@orange.fr))